



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2018-012

PUBLIÉ LE 19 JANVIER 2018

Sommaire

DDFIP

32-2018-01-02-039 - subdelegations ordonnancement janvier 2018 JB (2 pages) Page 3

DDT

32-2018-01-03-003 - Arrêté de sub-délégation du directeur à ses collaborateurs. (4 pages) Page 6

PREF-DSRHM

32-2018-01-02-040 - EPS DE LOMAGNE Décision de délégation de signature (4 pages) Page 11

DDFIP

32-2018-01-02-039

subdélégations ordonnancement janvier 2018 JB

Délégations de signature en matière d'ordonnancement secondaire



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE/DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU GERS

2, place Jean David

CS 80302

32007 AUCH CEDEX

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

**Le directeur du pôle pilotage et ressources
de la direction départementale des Finances Publiques du Gers**

Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 8 décembre 2017 nommant Madame Catherine SEGUIN, Préfète du Gers ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Joëlle BETHENCOURT, administratrice des finances publiques adjointe,

Vu le décret du 04 décembre 2015 portant nomination de **M. Jean-Claude HERNANDEZ**, en qualité de directeur départemental des finances publiques du GERS ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 17 décembre 2015 fixant au 1^{er} Juin 2016 la date d'installation de **M. Jean-Claude HERNANDEZ**, dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du GERS ;

**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

DECIDE :

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêtés du préfet du Gers en date du 20 mars 2017, seront exercées par :

- **Mme Christine BERGES**, Inspectrice Divisionnaire, adjointe à la Directrice du Pôle Pilotage et Ressources
- **Mme Corinne SIGAL**, inspectrice des Finances Publiques, chef du service Budget, immobilier, logistique

et pour les validations chorus formulaire :

- **Mme Nathalie COSTE**, contrôlease Principale des Finances Publiques,
- **M. Frédéric AUGE**, contrôleur des Finances Publiques
- **Mme Sandrine GUIBELEGUIET**, contrôlease des Finances Publiques
- **M. Christian LE BRAS**, agent administratif des Finances Publiques
- **M. Thibault PECQUERIE**, agent administratif des Finances Publiques

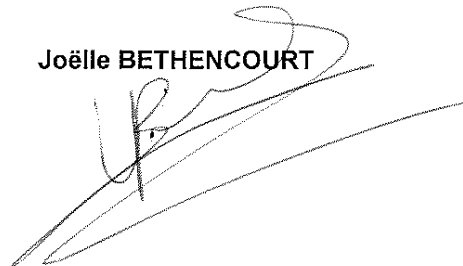
et s'agissant du service gestionnaire valideur pour les états de frais de déplacement :

- **Mme Christine BERGES**, Inspectrice Divisionnaire, adjointe à la Directrice du Pôle Pilotage et Ressources
- **Mme Corinne SIGAL**, inspectrice des Finances Publiques, chef du service Budget, immobilier, logistique
- **Mme Nathalie COSTE**, contrôlease Principale des Finances Publiques,

Fait à AUCH, le 2 janvier 2018

L'Administratrice des Finances Publiques adjointe

Joëlle BETHENCOURT




**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

DDT

32-2018-01-03-003

Arrêté de sub-délégation du directeur à ses collaborateurs.

Arrêté de sub-délégation du directeur à ses collaborateurs.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET du GERS

**ARRETE
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
de Monsieur Philippe BLACHERE**

Le directeur départemental des territoires du Gers

VU le code de l'urbanisme,

VU le code de la construction et de l'habitation,

VU le code du patrimoine,

VU le code de la voirie routière,

VU le code de l'environnement,

VU le code des marchés publics,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret n° 86-351 du 6 mars 1986 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé de l'urbanisme, du logement et des transports,

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions individuelles,

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles,

VU le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de Madame Catherine SEGUIN, en qualité de Préfète du Gers,

VU l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté du 21 septembre 2012 portant nomination de Monsieur Philippe BLACHERE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires du Gers,

VU l'arrêté du 26 août 2014 portant nomination de Monsieur Henri BOUYSSSES, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, directeur départemental adjoint des territoires du Gers,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-149-5 du 29 mai 2015 portant organisation de la direction départementale des territoires du Gers à compter du 1^{er} juin 2015.

VU le décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale,

VU l'arrêté préfectoral n° 32-2018-01-02-019 du 2 janvier 2018 portant délégation de signature à Monsieur Philippe BLACHERE, directeur départemental des territoires du Gers,

SUR proposition de Madame la cheffe du service secrétariat général.

ARRETE

Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BLACHERE, directeur et de M. Henri BOUYSSSES, directeur adjoint, délégation est donnée, en application des dispositions de l'article 44 du décret du 29 avril 2004 modifié, pour signer les affaires dont délégation est donnée par M. le Préfet, à :

Madame Sophie RICHARD, attachée principale d'administration, cheffe du service secrétariat général,

Madame Clotilde BAYLE, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service eau et risques et animatrice de la MISEN,

Monsieur Franck ALBERO, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service développement durable, habitat et sécurité,

Monsieur Michel UHLMANN, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service territoire et patrimoines,

Monsieur Julien BARTHES, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service agriculture durable.

Article 2

Délégation de signature est donnée, dans le cadre des attributions qui leur sont fixées, aux personnes ci-après :

Madame Sophie RICHARD, attachée principale d'administration, cheffe du service « secrétariat général », et son adjoint Monsieur Jean-Luc DOMENECH, Ingénieur des travaux publics de l'État, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion du personnel, au contentieux pénal et administratif ainsi qu'au contrôle de légalité dans le cadre de la mise à disposition du service auprès de la Préfecture.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation est exercée par :

Madame Cathy LOZES, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe de l'unité « ressources humaines » à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion du personnel.

Madame Clotilde BAYLE, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service « eau et risques » et animatrice de la MISEN et son adjoint Monsieur Guillaume POINCHEVAL, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de l'unité « ressource en eau et milieux aquatiques », à l'effet de signer tous les actes et correspondances relevant de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, de la police de l'eau, de la police de la navigation, de la pêche, du suivi des ASA, des aides dédiées à l'hydraulique agricole ainsi que ceux relatifs aux risques naturels et technologiques.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation est exercée par :

- Monsieur Julien JACOTOT, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité « qualité de l'eau », à l'effet de signer tous les actes et correspondances relatifs à la gestion de l'eau et à la police de l'eau.

- Monsieur Christian RANDOULET, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'unité « risques naturels et technologiques » à l'effet de signer tous les actes et correspondances relatifs aux risques naturels et technologiques et à la police de la navigation.

Monsieur Franck ALBERO, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service «sécurité, habitat, aménagement et réseau territorial » et son adjoint, Monsieur Pascal LAZERGES, attaché principal d'administration à l'effet de signer tous les actes relatifs à la sécurité et à l'éducation routière, à la gestion de crise, à la publicité, à l'éclairage nocturne et au transport, aux déplacements, au bruit, les dossiers irrecevables ou incomplets dans le domaine des déchets inertes, à l'accessibilité, notamment à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité, à la construction, à l'habitat, à la politique de la ville, au nouveau conseil aux territoires.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation est exercée par :

- Madame Aline NOIRJEAN, déléguée permis conduire et sécurité routière, cheffe de l'unité éducation routière.

- Madame Isabelle AVEZAC, attachée d'administration, cheffe de l'unité crise - publicité, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion de crise, la publicité, l'éclairage nocturne et au transport.

- Madame Nathalie DUPRAT-GACHIE, attachée d'administration, cheffe de l'unité sécurité routière, déplacement, énergie, à l'effet de signer tous les actes relatifs aux déplacements, au bruit, à l'énergie, et à la sécurité routière.

- Monsieur Mustafa KARA, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité construction, accessibilité, à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'accessibilité, notamment à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité, à la construction.

- Madame Hélène GENAUX, attachée d'administration, cheffe de l'unité habitat, ville, à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'habitat, à la politique de la ville.

- Monsieur Alain CABANNES, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'unité territoriale Sud, Monsieur Jean LAZARTIGUES, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'unité territoriale Nord, à l'effet de signer les actes relatifs au nouveau conseil aux territoires.

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs d'unités territoriales, la délégation de signature concernant les actes relatifs à l'ingénierie d'appui territorial, les décisions d'octroi de congés annuels, les décisions relatives à l'aménagement foncier sera accordée à leurs adjoints.

Monsieur Michel UHLMANN, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service « territoire et patrimoines », et son adjoint M. Christophe SABOT, ingénieur divisionnaire des TPE, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la planification, à l'urbanisme opérationnel et au foncier, à l'application du droit des sols et à l'aménagement foncier et urbanisme, à la forêt, la chasse, et « Natura 2000 », ainsi qu'au contrôle de légalité dans le cadre de la mise à disposition du service auprès de la préfecture.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation est exercée par :

- Monsieur Olivier CAZAUX, ingénieur des TPE, chef de l'unité « planification et urbanisme opérationnel » à l'effet de signer tous les actes relatifs à la planification, à l'urbanisme opérationnel et au foncier.

- Madame Chrystel BADIE, attachée d'administration, cheffe de l'unité « application du droit des sols », à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'application du droit des sols et à l'aménagement foncier et urbanisme.

- Monsieur Michel LANS, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de l'unité « environnement », à l'effet de signer tous les actes relatifs, à la forêt, la chasse et « Natura 2000 ».

Monsieur Julien BARTHES, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service « agriculture durable » et son adjoint Monsieur Joël GOUTTE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef

de l'unité « gestion des aides » à l'effet de signer tous les actes relevant des aides du 1^{er} pilier de la PAC et les actes relatifs à la réglementation du 2^{ème} pilier de la PAC, aux aides du 2^{ème} pilier (axes 1 et 2) et contrôles, ainsi que les courriers relevant de la politique des structures et des SAFER.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation est exercée par :

- Monsieur Eric BOURSIN, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de l'unité « organisation économique » à l'effet de signer tous les actes et correspondances relatifs à la modernisation, à l'installation, à la transmission et à la politique des structures et des SAFER.

- Monsieur Patrick DURAN, chef technicien STEA, chef de l'unité « agro-environnement » à l'effet de signer tous les actes et correspondances relatifs aux MAE, à l'agriculture biologique, à l'agroforesterie et à la modernisation.

- Monsieur Michel DUPRE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de l'unité « filières et société » à l'effet de signer tous les actes et correspondances relatifs aux calamités agricoles, à la gestion des GAEC, aux aides conjoncturelles, aux dispositifs agridiff/ARP, au plan de campagne.

- Monsieur Christophe BRESSON, chef technicien SFTR, chef de l'unité « contrôles », à l'effet de signer tous les actes et correspondances relatifs aux contrôles et à la coordination des contrôles des aides agricoles.

Madame Sandrine AUBIE-LEGENDRE, Contractuelle A, cheffe du pôle « information, expertise et développement des territoires, à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'observation du territoire et aux aides du 2^{ème} pilier de la PAC (mesure 6-4-1 et LEADER).

Madame Françoise UHLMANN, attachée d'administration, responsable de l'unité « affaires juridiques », à l'effet de signer tous les actes relatifs au contentieux administratif, au contentieux pénal au titre notamment du code de l'urbanisme.

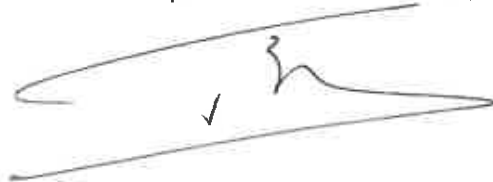
Monsieur Franck ALBERO, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service « sécurité, habitat, aménagement et réseau territorial », à l'effet de signer tous les actes en lien avec la sécurité défense en tant que Responsable Sécurité Défense.

Mesdames et messieurs Sophie RICHARD, attachée principale d'administration, Jean-Luc DOMENECH, ingénieur des travaux publics de l'État, Clotilde BAYLE, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, Guillaume POINCHEVAL, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, Sandrine AUBIE-LEGENDRE, Contractuelle A., Messieurs Julien BARTHES, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, Joël GOUTTE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, Franck ALBERO, ingénieur divisionnaire des TPE, Pascal LAZERGES, attaché principal d'administration, Mme Isabelle AVEZAC, attachée d'administration, Michel UHLMANN, ingénieur divisionnaire des TPE, Christophe SABOT, ingénieur divisionnaire des TPE, à l'effet de signer tous actes relatifs à la restriction de circulation pour le transport routier.

L'arrêté du 13 septembre 2017 est abrogé.

Fait à Auch, le 3 janvier 2018,

Le directeur départemental des territoires,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a cursive 'L' and 'A'.

Philippe BLACHERE

PREF-DSRHM

32-2018-01-02-040

EPS DE LOMAGNE Décision de délégation de signature

DECISION

Délégation de signature

Le Directeur de l'Etablissement Public de Santé de Lomagne,

Vu le Code de la Santé Publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 à 6143-35 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté du Ministre de la Santé, en date du 08 décembre 2009 nommant Monsieur DELMAS Jacques, Directeur de l'Etablissement Public de Santé de Lomagne à compter du 1er janvier 2010 ;

Vu l'arrêté du Ministre de la Santé, en date du 18 décembre 2018 nommant Madame DAMBO Mathilde, Directeur adjoint de l'Etablissement Public de Santé de Lomagne à compter du 1er janvier 2018 ;

DECIDE

Article 1 : DÉLÉGATION GÉNÉRALE

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, une délégation de signature est donnée à Madame DAMBO Mathilde, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- Tous les actes liés à la fonction d'ordonnateur du budget,
- Tous les actes liés à la gestion des affaires de l'établissement autres que ceux :
 - énumérés à l'article L6143-1
 - liés aux actions en justice
 - liés aux autorisations d'activité
 - liés aux dispositions des biens
- Tous les actes liés à la fonction d'organisation des services, de gestion et de nomination du personnel,
- Les notes de service générales et courriers internes ou externes,
- Tous les actes liés à la police de l'Etablissement, ou toute disposition d'urgence pour le maintien de la continuité et de la qualité du service public,

Cette délégation générale de signature est valable pour chaque absence du Directeur, quelle qu'en soit la nature.

Article 2 : DÉLÉGATION PARTICULIÈRE

Une délégation particulière est donnée à Madame DAMBO Mathilde, Directeur adjoint, aux fins de signer tous documents se rapportant :

- aux services logistiques,
- à l'économat,
- aux finances,
- aux achats hors et dans le cadre du Groupement hospitalier de territoire.

Article 3 :

En cas d'absence simultanée des deux directeurs, délégation de signature est donnée à Madame MOREAU Elisabeth, Cadre supérieur de Santé (catégorie A), pour les actes énumérés aux articles 1 et 2.

Article 4 :

En cas d'absence simultanée des deux directeurs et de Madame MOREAU Elisabeth, délégation de signature est donnée à Madame CHALEROUX Corinne, Cadre supérieur de Santé (catégorie A), pour les actes énumérés aux articles 1 et 2.

Article 5 : DELEGATION PARTICULIÈRE POUR LES ADJOINTS DES CADRES CONCERNANT LA SIGNATURE DÉMATÉRIALISÉE DES PIÈCES COMPTABLES

Une délégation particulière est donnée à Madame Trégan, Adjoint des cadres hospitaliers (catégorie B) et Madame Chiabo, Adjoint des cadres hospitaliers (catégorie B), pour signer de manière dématérialisée les pièces comptables (titres de recettes, mandats de dépenses).

Article 6 : DÉLÉGATION POUR LES BONS DE COMMANDES

Une délégation particulière est donnée à Madame Trégan, Adjoint des cadres hospitaliers (catégorie B), pour signer les bons de commandes d'un montant inférieur à 2000 euros.

Article 7 : DELEGATION PARTICULIERE AUX ADMINISTRATEURS DE GARDE

Une délégation particulière est donnée aux administrateurs de garde : à Madame DAMBO, Madame MOREAU, Madame CHALEROUX, à Madame SIMON, infirmier coordinateur (catégorie A), à Madame RISPE, infirmier coordinateur (catégorie A), à Madame GEFFROY, infirmier coordinateur (catégorie A), à Madame LEGOUIC, infirmier coordinateur (catégorie A), à Monsieur FOUVEZ, infirmier coordinateur (catégorie A), à Madame TREGAN, Adjoint des cadres hospitaliers (catégorie B), à Madame BENSE Sophie, Adjoint des cadres hospitaliers (catégorie B), à l'effet de signer, durant les gardes administratives qu'ils assurent, tout acte et document de quelque nature qu'il soit présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement, la sécurité de ses installations, l'intérêt des usagers, tiers ou personnels, ainsi que les autorisations de transport de corps avant mise en bière.

Article 8 :

Les délégataires rendent compte régulièrement au Directeur des conditions d'exercice de cette délégation et des actes pris dans l'exercice de celle-ci.

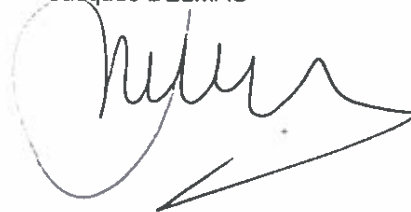
Article 9 :

Cette délégation de signature prend effet au 2 janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2020. Elle peut être retirée à tout moment.

Article 10 :

La présente délégation sera communiquée au Conseil de surveillance lors de sa prochaine séance.
Une copie de cette décision est transmise à Monsieur le Trésorier de Fleurance.

Pour Extrait certifié conforme :
Le Directeur,
Jacques DELMAS



Mathilde DAMBO



Elisabeth MOREAU



Corinne CHALEROUX



Catherine SIMON



Hélène RISPE



Géraldine GEFFROY



Martine LEGOUIC



Eric FOUVEZ



Nathalie TREGAN



Sophie BENSE



*Le soussigné déclare avoir pris connaissance
de la présente décision et d'en avoir reçu un
exemplaire. Fleurance, le 02/01/2018*

